

Droit de réponse d'Initiative citoyenne

Littéralement abasourdi par le degré de désinformation dont le Jdm est capable (et coupable) envers ses lecteurs, notre collectif souhaite rectifier un à un les mensonges à son encontre. La tentative grossière d'assimiler Initiative Citoyenne à la biologie totale est récurrente malgré l'absence du moindre mot à ce sujet sur notre site internet. Par manque total d'arguments scientifiques de valeur, le Jdm tente de classer notre association parmi les sectes et de nous étiqueter de « conspirationnistes » au motif que nous aurions plus d'une fois dénoncé la collusion qui existe entre l'industrie pharmaceutique, les autorités politiques et différentes agences sanitaires (OMS, Agence européenne du Médicament). S'agissant de l'OMS tout d'abord, la revue de vulgarisation scientifique La Recherche signalait en octobre 1995 : « Une série d'articles publiés dans « The British Medical Journal » et dans « The Lancet » décrivent l'Organisation Mondiale de la Santé comme une institution corrompue et à bout de souffle. C'est « le prochain Unesco » écrit notamment « The Lancet ». Or, force est de constater que quinze ans plus tard, l'OMS suscitait toujours les mêmes « foudres conspirationnistes » puisque le Conseil de l'Europe lui-même jugeait alors bon d'enquêter sur la collusion entre l'OMS et les firmes pharmaceutiques lors de la saga du H1N1. S'agissant maintenant de l'Agence européenne du Médicament (EMA), il faut savoir que cette instance est financée à hauteur d'environ 80 % par les redevances des industriels. Dans un article du Formindép (groupement français médecins-patients) intitulé « De qui se moque l'Agence européenne du Médicament ? », on peut lire que « la politique de transparence pour le moins insuffisante de l'EMA laisse la place à toutes les suspensions », que « la revue Prescrire a tiré de son expérience riche de plus de 80 demandes d'accès aux documents de l'EMA un bilan consternant », que « le caviardage intensif des documents y est la règle », que « l'EMA considère l'industrie pharmaceutique comme son premier partenaire » et qu'elle « promeut l'opacité en faisant pression sur les Agences nationales jugées excessivement transparentes ». Quant aux autorités politiques, celles-ci ont reconnu que les industriels sont leurs « partenaires natu-

rels » (rapport du Sénat français de 2007) et elles ont aussi été officiellement désapprouvées pour publicité vaccinale trompeuse « de nature à induire le consommateur en erreur et contraire aux exigences de loyauté et de véracité » (comme l'a décidé le Jury belge d'Ethique Publicitaire en novembre 2011, suite à notre plainte contre la Communauté française). S'agissant des constituants des vaccins, il existe en effet des centaines d'études sur la toxicité de l'aluminium et des preuves solides qu'une partie va se stocker de façon irréversible dans le cerveau. Le Dr Nathalie Garçon elle-même, directrice du centre mondial des adjuvants de GSK, a d'ailleurs déclaré dans un symposium aux Etats-Unis en 2002 : « Personne ne sait comment l'aluminium fonctionne, personne ne connaît sa biodistribution. [...] En fait, je crois que si l'aluminium arrivait maintenant, il ne serait pas accepté. ». Un autre problème concerne le formaldéhyde, classé cancérigène certain (de classe I) depuis 2004 par le Centre International de Recherche contre le Cancer qui dépend de l'OMS, mais qui est pourtant contenu dans une majorité de vaccins, et ceci alors que les vaccins restent étrangement dispensés d'évaluation de leur potentiel mutagène et cancérigène. Or, ce que nous n'arrivons pas à comprendre, en bons conspirationnistes que nous serions, c'est la « logique » de l'ONE quand elle s'inquiète par exemple de la présence de formaldéhyde volatil dans les produits d'entretien, susceptible d'être inhalé par les enfants dans les milieux d'accueil, classant le formaldéhyde dans les « substances dangereuses à éviter » et enjoignant, quand on le manipule, à « appliquer les protections recommandées (gants, masque) », comme on peut le lire dans son guide La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance (p. 35 de l'édition 2011). Mais il n'y a pas que les seuls composants qui posent problème : l'acte vaccinal lui-même a toujours échappé depuis plus de 200 ans à une évaluation scientifique rigoureuse (faux placebos pour l'évaluation de la « sécurité », suivi des effets secondaires sur seulement quelques jours, pas d'analyse pharmacocinétique, pas d'évaluation des potentiels cancérigène, mutagène et tératogène) et c'est d'ailleurs si vrai que, même le Dr Saluzzo, Directeur de production des vaccins viraux chez Sanofi et aus-

si expert pour l'OMS, a d'ailleurs dû reconnaître dans un cours de vaccinologie (disponible en ligne) qu'ils « ne savent pas comment marchent les vaccins » et que « si on veut faire des progrès, dans l'avenir, dans le domaine de la vaccinologie et des vaccins nouveaux, il faut étudier d'abord la réponse immunitaire » (sic !) Dans pareilles conditions, nier l'évidence que tout vaccin reste une expérimentation ne relève pas du conspirationnisme mais de l'ignorance la plus dramatique. Plus de trois milliards de dollars ont déjà été versés aux victimes de vaccins par les autorités américaines depuis 1986 et les vaccins ont été qualifiés de « produits inévitablement dangereux » par la Cour suprême de ce pays, celle-ci ayant accordé l'impunité juridique aux firmes. Comment valablement conseiller vos patients en ignorant que des documents confidentiels des firmes (que nous avons publiés sur notre site) ont listé plus de 800 effets secondaires possibles pour le vaccin Infanrix hexa, susceptibles d'affecter tous les systèmes du corps dont diabète, autisme, épilepsie, mort subite... et que la coadministration du Prevenar 13 et d'Infanrix hexa multiplie par 3 le risque d'effets secondaires neurologiques ? Tôt ou tard (comme nous le signalions d'ailleurs aussi dans notre article « La gravité insoupçonnée des enjeux éthiques posés par les vaccins » paru dans Ethica Clinica n°78 de juin 2015), des patients vous poursuivront en justice, vous ou vos successeurs, pour ne pas avoir respecté votre devoir d'information et avoir honteusement trahi leur confiance.

Pour Initiative Citoyenne,
Muriel Desclée, Marie-Rose Cavalier
et Sophie Meulemans.

A noter que dans le très modeste paragraphe (500 signes) qui concerne Initiative citoyenne dans le dossier de 2 pages que nous consacrons aux rapports sectes/médecine, le Jdm n'accuse à aucun moment l'association de pratiquer la biologie totale. Il signale simplement que IC participe d'un climat anti-vaccinatoire et tient un discours « empreint de conspirationnisme ». Le lecteur jugera.

L'ensemble de nos informations provient du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, organe d'intérêt public indépendant subsidié par le ministère de la Justice. (N.d.P.)

L'épreu
adopté

Le Com
dians
infléchi

la Fédération
de sélection
jour au gran
nent toutefois
de sélection.

Ce que les
thon de l'enf
laires B des
journée aura
FWB n'a pas
ve se déroul
men portant.

L'approb
ale » est à m
communicati
nés. « En eff
vie d'une info
représentant
perdre un te
diante. Il ser
mations aien
uniforme au
direct des es
mes pourtan
Cium. « Si ce
ses en temp
aurait pu être
solidations ju

L'épreuv
une conséq
ministre De l
en tant que fi

En effet, l
ministre fédé
de celle-ci n
qué aux doy
délivrer tout
cessaires au
la règlement
cabinet. « Il
pour tous les
année leur 4
master). Il n
doyens ne dé

La minist
pour tous les
d'ici à 2020,
constater au
octobre 201
produit ses e
ce qui conce
diplômés sou